



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 10 FEVRIER 2014

Date de Convocation

31 janvier 2014

Date d’Affichage

17 février 2014

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	55
- Votants	61
- Représentés	06
- Absents	19

L’an deux mille quatorze, le 10 février à dix-neuf heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROMEI, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, BOITEUX, Mme HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, GERIN James, BRETHÉREAU, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. BERGAMASCHI, GERIN Gérard, PATY, DEMELUN, PENOT, BELLEMAIN, PELLE, LEFIER, POILE, Mme MASSON, M.M. LABADILLE, FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, CHAUMONT, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, CHIANESE, BOUSSER, MARCOIN, HENNEQUIN, MONCLARD, SOURIT, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, M.M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, ALLAIN, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Chatenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Saint-Ange-le-Vieil, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse-Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande-Paroisse, Laval-en-Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint-Germain-Laval, Salins, Varennes-sur-Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez-le-Bocage, Vaux-sur-Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle-Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury-Ferottes, Voulx.

Représentés : Mme ROBBE représentée par Mme CARTERON, M. BLISSON représenté par M. PENOT, M. CORBIN représenté par M. BELLEMAIN, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, Mme CHARET représentée par M. PIERRE Alain.

Absents : Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Chatel), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M.M. PIERRE Claude, HOCQUARD (Villemaréchal), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville-Saint-Jacques), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), Mme AOUIDAD (Salins), M. ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. AOUDADI (Flagy), Mme MANGATAYE (Voulx).

Absent excusé : M. CHAUCHAT.

Etaient également présents :

- M. CHAPLOT, délégué suppléant de la commune de Bazoches-les-Bray ;
- M. MARTIN, délégué suppléant de la commune de La Chapelle-Rablais ;
- M. CARPENTIER, B.B.J. Environnement ;
- Mme ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

La séance est ouverte à 18 H 55 sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.

M. JEGO : Bonsoir et bienvenue !

Nous avons le quorum.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du 04 novembre 2013 ;
- Débat d'orientation budgétaire 2014 ;
- Autorisation donnée au Président à lancer un Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A.) pour les travaux d'impression de supports de communications et de documents administratifs ;
- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°4 – COVED – Marché d'exploitation des déchetteries de Montereau-Fault-Yonne et Voulx ;
- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°1 – GAGNERAUD – Extension du hall JRM-Emballages ;
- Modification des statuts ;
- Autorisation donnée au Président à signer le renouvellement de la convention avec ECO TLC ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets – année 2014 ;
- Autorisation donnée au Président à solliciter les subventions auprès de la Région Ile de France, pour l'agrandissement de la déchetterie de Voulx, et la mise en conformité des déchetteries de Montereau-Fault-Yonne et de Voulx ;
- Autorisation donnée au Président à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, la Région-Ile-de-France, le Fond Social Européen, pour la création d'une ressourcerie-recyclerie ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention relative à l'évènement « la Tournée des DEEEglingués » du 14 au 21 juin 2014 ;
- Information sur la liste des marchés conclus pour l'année 2013 ;
- Annulation de recettes sur exercices antérieurs ;
- Information :
 - Extension de l'opération « 2 poules et un poulailler pour réduire nos déchets » ;
 - Signatures : - Convention d'adhésion au SIMT (Service de médecine et de santé au travail),
 - Convention architecturale ressourcerie,
 - Convention architecturale pour la déchetterie de Voulx,
 - Convention de mise à disposition d'un agent de droit privé au SIRMOTOM.
- Affaires et questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 NOVEMBRE 2013

M. JEGO : Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Il est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

M. JEGO : Il s'agit de notre dernier budget, car notre mandat s'achève avec les échéances du mois de mars prochain. Conformément à nos engagements durant ce mandat, nous avons pu réaliser l'usine de traitement des ordures ménagères, faire les investissements programmés sur ce site, réinstaller le SIRMOTOM dans de nouveaux locaux.

De plus, nous avons réussi à surmonter l'aléa de la subvention de la Région et du Département. Je vous annonce d'ailleurs que le Tribunal Administratif sera appelé à se prononcer le 5 mars prochain sur ce délai. Malgré cet aléa -et après avoir demandé un effort aux habitants sur la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères au cours de la première année-, nous avons tenu l'engagement de ne pas augmenter la TEOM au cours des cinq dernières années.

Cette année et pour la première fois, je vous propose de diminuer la Taxe de 10 %. Cette diminution est possible grâce à la gestion serrée de nos finances et aux performances de l'usine qui rapporte de l'argent. En effet, elle produit de l'électricité, de la chaleur et du vide de four que notre prestataire commercialise. Sans oublier la gestion extrêmement serrée. Nous pourrions vous donner le détail des postes qui permettent d'en arriver là. Aujourd'hui, nous pouvons donc diminuer de 10 % le prélèvement sur les communes de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères sans remettre en cause nos investissements à venir, sans nous mettre en fragilité, sans perturber le fonctionnement du Syndicat, ni augmenter sa capacité d'emprunt. La somme de diminution est de 800 K€ rendus aux habitants sur 2014. Cette fin de mandat prouve que nous avons bien géré. Notre usine est l'une des plus performantes en matière d'écologie, l'une des moins coûteuses en termes de traitement à la tonne et l'une des plus vertueuses sur les énergies renouvelables. Surville est notamment chauffée en partie avec la chaleur de l'usine. Tous ces éléments nous permettent donc de faire cet effort. Je pense qu'il est bien de le faire en fin de mandat pour montrer que la boucle est bouclée et que nous avons réussi cet exploit.

C'est ce qui vous est proposé dans ce débat d'orientation budgétaire. Si le budget est voté comme je l'espère mi-mars, vous pourrez annoncer aux habitants de vos communes que cette année, ils auront la bonne surprise de voir 10 % de moins sur leur TEOM. Vous pouvez calculer le prix de ce que cela représente à titre individuel. Ce petit retour de pouvoir d'achat n'est pas négligeable.

M. LEFIER : Au terme de ce mandat, nous arrivons à un bilan financier plus que satisfaisant. En effet, le résultat de la balance de la section de fonctionnement pour l'exercice 2013 est excédentaire de 2 437 204,68 € et celui de la section d'investissement est excédentaire de 1 753 204,52 €. L'affectation de résultat est de 2 091 051,31 €.

Les soldes d'investissement étant destinés à financer les opérations en cours et celles concernant le futur, ces résultats ont été obtenus grâce à une bonne gestion technique des nouvelles installations et des différents équipements, mais également à une bonne gestion des appels d'offres et des partenariats avec les opérateurs privés.

A notre échéance moyen-terme, il est donc possible de baisser les contributions des communes de 10 %.

M. JEGO : Y a-t-il des questions sur ces orientations budgétaires ?

Mme FONTENAILLE : Cela ne veut pas dire que le particulier va réellement payer 10 % de moins ?

M. JEGO : Si. Le particulier qui payait 500 € paiera 450 €. Il s'agit d'une baisse de 10 % de ce que nous demandons aux communes. L'effet mécanique sur les particuliers est que chaque maison paiera 10 % en moins.

Un délégué : Nous pourrions imaginer une baisse plus importante avec les subventions.

M. JEGO : Si le Tribunal Administratif nous donnait raison, la Région ferait appel. Nous sommes donc encore partis pour 18 mois. En revanche, s'il nous donnait tort, nous vous solliciterions pour faire appel. Nous prélevons au total 8 M€ sur les communes, c'est donc plus d'une année blanche. Nous ne le ferions pas ainsi, mais nous pourrions évidemment diminuer de manière importante la TEOM si nous touchions cette somme. Je l'ai toujours dit, le défi était de surmonter cet aléa sans augmenter la TEOM. Je n'avais pas trop ébruité que nous allions la diminuer, car nous ne sommes jamais sûrs de rien. En définitive, non seulement nous ne l'augmentons pas, mais nous la diminuons. Par ailleurs, j'avais annoncé que si le Tribunal nous donnait raison et que nous récupérions cet argent, nous le rendrions aux habitants. Il ne s'agit ni de l'argent de la Région, ni du Département. Ce sont les impôts des citoyens. Ce serait donc un moyen de retour. Si nous touchions cette manne, je ne sais pas sous quelle forme il faudrait leur envoyer, nous verrons. Cela pourra aussi permettre de désendetter le Syndicat sur l'usine. Il faut trouver la bonne solution pour ce faire. Evidemment, si nous avons cette bonne surprise en plus, nous pourrions être extrêmement performants sur la Taxe d'enlèvement.

Mme FONTENAILLE : Si le Tribunal prend connaissance de cette baisse de la TEOM, il va estimer que nous n'avons pas besoin de cette subvention.

M. JEGO : Cela n'a rien à voir ! Le Tribunal ne juge pas en opportunité. Il ne juge pas sur le fait de savoir si nous en avons besoin ou non. Il jugera si légalement cette subvention nous était due ou pas et si ce fameux débat de délai argué par la Région est suffisant. Normalement, le Tribunal juge en droit. Toutes les autres usines ont touché cette subvention, y compris celle de Malesherbes qui traite une partie des ordures ménagères de l'Île-de-France et de l'une des régions voisines. Pourtant, elle a été subventionnée avec nos impôts. Le Tribunal ne va pas se poser la question de savoir si nous en avons besoin ou pas.

Il va juger si l'argument de la Région de ne pas la verser est juridiquement acceptable ou non. Je pense qu'il n'est pas acceptable, mais la région pense qu'il l'est. Nous sommes sur une question de délai, nous verrons bien.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Une déléguée : Cela veut-il dire que la réunion sur tous les budgets aura lieu après la décision du Tribunal Administratif ?

M. JEGO : La réunion du budget est programmée mi-mars et le Tribunal doit tenir son audience le 5 mars. Je vous parie qu'il tombera la semaine avant les élections municipales. Si nous ne gagnons pas je vous proposerai de faire appel et si nous gagnons, ils feront évidemment appel. Le rendez-vous n'est donc pas imminent. Nous avons émis un titre de recettes que la Région a demandé au Tribunal Administratif d'annuler.

Le Tribunal Administratif se prononcera donc indirectement sur la subvention, mais également sur notre titre de recettes. S'il est annulé et que nous voulons être pervers, nous pouvons aussi en reprendre un. L'avocat nous dit de reprendre immédiatement un titre de recettes et rebelote jusqu'à ce que des évolutions à la Région nous permettent peut-être d'être mieux entendus !

Nous vous enverrons très vite les éléments par courrier. L'objectif est de dire aux habitants que nous avons bien géré, que nous leur avons demandé un effort et que nous leur rendons l'argent, c'est-à-dire du pouvoir d'achat. Au regard de ce qu'ils ont payé en 2013 et 2014, on leur rendra 10 %. C'est légitime. Y a-t-il d'autres observations ? (Non).

Pas d'autres interventions sur le DOB ? On considère qu'il a eu lieu. C'est acté.

<p>AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER UN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (M.A.P.A.) POUR LES TRAVAUX D'IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATIONS ET DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS</p>

M. JEGO : Le principe repose sur un Marché à Commande entre 15 K€ et 50 K€ pour avoir les meilleurs prix possibles. Nous le faisons régulièrement.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

<p>AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N°4 – COVED – MARCHE D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES DE MONTEREAU-FAULT-YONNE ET VOULX</p>
--

M. JEGO : Il s'agit de la prise en compte des "gilets verts". Nous en avons embauché sous forme de contrats d'avenir qui doivent être intégrés dans notre avenant avec les exploitants. Nous en avons un à Montereau qui fait bien son travail et un à Voulx qui oublie d'aller travailler ! Nous n'allons sûrement pas le garder. Il habitait à côté de la déchetterie. Néanmoins, ce garçon a trouvé le moyen d'arriver systématiquement en retard -ce qui peut se soigner- et finalement, de ne plus venir du tout au gré de ses humeurs. Malgré les efforts, nous ne souhaitons pas garder des gens qui n'ont pas envie de travailler.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N°1 –
GAGNERAUD – EXTENSION DU HALL JRM-EMBALLAGES**

M. JEGO : Il s'agit d'un avenant de 20 K€ sur 300 K€, ce qui semble raisonnable. Nous avons deux types de portes sectionnelles dans notre hall qui nécessitaient deux contrats de maintenance. Nous faisons donc mettre des portes sectionnelles de même type pour avoir un seul contrat de maintenance. Nous déplaçons aussi un regard de collecte d'eaux pluviales.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS

M. JEGO : Pour la prochaine réunion du budget début mars, j'aimerais vous proposer une modification de nos statuts. En effet, un certain nombre de communes ont fait remarquer que nous avons sans doute été un peu à la hache sur les statuts actuels, puisque nous passerions notre Comité Syndical de 80 membres aujourd'hui (deux représentants par commune) à 30 membres. Dans nos statuts, il est prévu que les Communautés de Communes ne soient plus représentées que par deux membres. Je reconnais volontiers que c'est un peu sévère. Nous vous proposons donc de préparer une modification des statuts prévoyant deux membres pour les communes isolées, puis de faire une grille pour les Communautés de Communes en fonction de la taille de la population pour obtenir l'équivalent d'environ deux membres par commune. Nous ne serons peut-être pas 80, mais si nous sommes 50 ou 60 cela restera raisonnable pour que toutes les communes s'y retrouvent et ne se sentent pas isolées.

La Communauté de Communes des Deux Fleuves compte par exemple 14 communes. Plusieurs communes ne pourront donc pas siéger et se sentiront exclues du dispositif. Nous regardons avec la Préfecture comment faire. Après les élections, il n'est évidemment pas exclu que nous soyons obligés de désigner les instances provisoires sur la base des anciens statuts, le temps que les communes aient délibéré sur les nouveaux. Raisonnablement et si la méthode vous convient, il y aurait un bureau et une instance provisoire jusqu'à l'été. Ensuite, une représentation plus large arriverait en septembre pour remettre les instances en place.

Nous faisons travailler l'avocat, en liaison avec la Préfecture, sur les modalités qui détermineront les événements en fonction de la taille de la population. Le but est d'avoir une délibération claire la prochaine fois et de négocier avec la Préfecture le calendrier de mise en œuvre. L'avantage est qu'après les élections, nous serons sûrs que tous les Conseils Municipaux se seront réunis au moins deux fois en avril. Nous pouvons donc penser que ces modifications de statuts assez consensuelles devraient pouvoir être passées fin avril.

Nous aurons donc une délibération la prochaine fois. Tout le monde est-il d'accord ? (Oui).

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LE RENOUVELLEMENT
DE LA CONVENTION AVEC ECO TLC**

M. JEGO : Il conviendrait d'indiquer entre parenthèses la signification des acronymes.
Il s'agit de renouveler la convention avec l'Eco-organisme du textile qui porterait sur les six prochaines années. Cela nous permet d'être subventionnés.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE
REVERSEMENT DES RECETTES PROVENANT DES OPERATIONS DE TRI DES DECHETS
ANNEE 2014**

M. JEGO : Ce sont des reversements au Syndicat.

M. LEFIER : Le SYTRADEM perçoit des recettes provenant des opérations de collecte et de tri des déchets ménagers issus de la collecte sélective.

Ces recettes sont issues :

- De la revente des matériaux aux repreneurs ;
- De soutiens versés par la société Eco-Emballages ;
- De soutiens versés par la société Eco-Folio, au titre du tri des journaux, revues, magazines.

Afin de permettre d'effectuer ces reversements au titre de l'année 2014, il est nécessaire de conclure une convention tripartite entre le SYTRADEM, le SIRMOTOM et le SMETOM-GEEODE, document définissant les modalités pour ce faire.

Il s'agit donc de donner l'autorisation au Président de signer cette convention.

M. JEGO : Je mets aux voix.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

C'est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SOLLICITER LES SUBVENTIONS AUPRES DE LA
REGION ILE DE FRANCE, POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA DECHETTERIE DE VOULX, ET LA
MISE EN CONFORMITE DES DECHETTERIES DE MONTEREAU-FAULT-YONNE ET DE VOULX**

M. JEGO : Tout le monde sera d'accord pour que nous demandions des subventions.
Généralement, elles nous sont accordées, mais nous ne les percevons pas !

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

C'est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SOLLICITER LES SUBVENTIONS AUPRES DE
L'ADEME, LA REGION-ILE-DE-FRANCE, LE FOND SOCIAL EUROPEEN, POUR LA CREATION
D'UNE RESSOURCERIE-RECYCLERIE**

M. JEGO : Malgré la baisse de 10 % de la TEOM, la ressourcerie-recyclerie est financée, bien qu'elle ne soit pas encore construite.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

C'est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A
L'EVENEMENT « LA TOURNEE DES DEEEGLINGUES » DU 14 AU 21 JUIN 2014**

M. JEGO : Andrée ZAIDI nous propose de participer à cette tournée du 14 au 21 juin. Une opération est organisée autour des équipements électriques et électroniques (EEE). Nous signons donc une convention avec OCAD3E pour avoir un animateur à disposition afin de pouvoir proposer des actions.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

C'est adopté à l'unanimité.

INFORMATION SUR LA LISTE DES MARCHES CONCLUS POUR L'ANNEE 2013

M. JEGO : C'est une délibération traditionnelle, vous en avez pris connaissance.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

C'est adopté à l'unanimité.

ANNULATION DE RECETTES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Ordre du jour remis sur table

M. LEFIER : Il s'agit de la régularisation d'une annulation d'un titre de recettes émis en 2009. La société RECOVCO AFFIMET a été mise en liquidation judiciaire et la société France Aluminium Recyclage a repris sa suite, mais pas pour le même montant. Le montant de la reprise à la tonne est de 200 €, au lieu de 410 €. Il s'agit donc d'autoriser le Président à annuler une somme de 825,56 €.

Mme FONTENAILLE : Je ne comprends pas pourquoi les deux sociétés ne sont pas en affaires entre elles et pourquoi une dette si ancienne ?

M. LEFIER : La première société a déposé le bilan suite à une liquidation judiciaire et la seconde a repris la suite des opérations. La société d'origine était chargée de reprendre l'aluminium à un coût à la tonne de l'ordre de 400 €. La seconde société a repris cette tâche, mais pour moins cher. En vue d'une régularisation comptable, le SIRMOTOM doit faire un titre d'annulation de 825,56 €.

Mme FONTENAILLE : Je suis surprise que ce titre de recettes date de 2009.

M. LEFIER : Combien de temps dure une liquidation judiciaire ?

M. JEGO : Il a fallu attendre que la liquidation judiciaire soit faite et qu'on nous le notifie. L'argent est perdu depuis longtemps. Nous n'en perdons plus.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

C'est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS :

• **EXTENSION DE L'OPERATION « 2 POULES ET UN POULAILLER POUR REDUIRE NOS DECHETS »**

• **SIGNATURES :**

- CONVENTION AVEC LE SIMT (SERVICE DE MEDECINE ET DE SANTE AU TRAVAIL)

- CONVENTION ARCHITECTURALE RESSOURCERIE

- CONVENTION ARCHITECTURALE POUR LA DECHETTERIE DE VOULX

- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE DROIT PRIVE AU SIRMOTOM

• **Extension de l'opération « 2 poules et un poulailler pour réduire nos déchets » :**

M. JEGO : Nous avons rencontré un succès phénoménal, car nous avons prévu 40 familles dotées de deux poules et nous avons eu plus de 500 demandes. Nous vous proposons donc de passer de 40 à 100 foyers sur la base d'une expérimentation. L'objectif est de proposer, dans les années à venir, de poursuivre cette opération.

Il y en a dans toutes les communes. Nous avons déploré une poule morte le premier jour, mangée par un furet. Les autres vont bien et apparemment elles produisent. Je ne sais pas si vous avez eu des échos dans vos communes, mais les quelques personnes qui ont eu des poules à Montereau sont ravies. Nous aurons ensuite un bilan sérieux sur le poids exact en termes de diminution des déchets grâce à cette opération. Nous constaterons aussi le rôle éducatif de l'opération auprès des gens.

Pour 100 familles, il y aura 200 poules. Les quantités de déchets en moins ne seront donc pas négligeables. Nous demandons aux gens de peser et de nous renseigner, notamment sur Internet, sur les quantités de déchets qui sont donnés aux poules. Ainsi, nous aurons une idée précise de ce qui ne va pas dans les poubelles de ces familles. D'ici quelques mois, un retour statistique nous permettra de montrer que tant de poules représentent tant de tonnes et de coût en moins. Nous aurons un premier relevé statistique début juin.

L'idée est donc de passer de 40 à 100 familles pour ne pas décevoir trop de gens, sachant que 400 autres derrière attendent.

Tout le monde est-il d'accord ? (Oui).

- **Convention d'adhésion au SIMT (Service de médecine et de santé au travail),**

M. JEGO : Il n'y a pas de remarques ni de désaccord sur ce sujet.

- **Convention architecturale ressourcerie**

M. JEGO : Pour préparer le permis de construire, nous avons besoin de passer une convention avec un architecte et nous vous proposons de retenir celui qui a travaillé sur l'usine. Comme la ressourcerie sera placée à côté de l'usine, il est nécessaire d'être cohérent au niveau architectural. De plus, nous pouvons reconnaître la qualité du travail de l'architecte sur l'usine. Si vous en étiez d'accord, nous passerions donc une convention avec lui pour la recyclerie-ressourcerie dont le rôle devra être assez fort concernant les monstres, les déchets réutilisables, etc. Elle permettra de montrer que le SIRMOTOM ne fait pas que détruire, il a aussi cette logique d'essayer de conduire les gens à la réutilisation.

Je rappelle le concept : une nouvelle communauté Emmaüs s'installerait pour gérer des ateliers de réparation et de remise en état de meubles, textiles et petits électroménagers. Derrière les ateliers, il y aurait une boutique pour vendre directement. D'un côté les gens amènent leurs objets qui sont réparés dans l'atelier, puis terminent en boutique pour être vendus. La logique locale du site est très vertueuse et accessible. Nous espérons que cela permettra aux gens d'amener leurs objets directement. L'objectif est d'inciter les gens à donner à Emmaüs. En période de crise, avoir une boutique bien organisée où les gens peuvent acheter des meubles remis en état à très bas prix est intelligent. Nous ne devons pas seulement être le Syndicat de la destruction et de la disparition. Il faut aussi être celui de l'intelligence et de la sobriété. Nous ne mettons pas dans les poubelles afin de nourrir les poules et faire des composts et nous ne jetons pas ce qui peut être réparé dans le but d'en faire bénéficier ceux qui en ont besoin. Il y a un message.

Une déléguée : Les conditions d'accès seront-elles les mêmes que pour la déchetterie ?

M. JEGO : Qu'appellez-vous les conditions d'accès ?

La même déléguée : Par une carte.

M. JEGO : Non. La boutique sera ouverte au public. Quant au dépôt, la voiture viendra et les responsables d'Emmaüs choisiront de prendre ou pas. Bien sûr, nous devons trouver le moyen de permettre aux gens de laisser à la déchetterie ce qu'Emmaüs ne prendra pas. Un tri s'effectuera sur place. Ce ne sera pas du tout limité. Tout ce qui est réparable sera le bienvenu.

Sommes-nous d'accord sur cette convention architecturale ? (Oui).

- **Convention architecturale pour la déchetterie de Voulx**

M. JEGO : Tout le monde est-il d'accord ? (Oui).

- **Convention de mise à disposition d'un agent de droit privé au SIRMOTOM**

Mme ZAIDI : Nous avons actuellement deux ambassadeurs de tri qui appartiennent contractuellement à la société Veolia. Depuis maintenant près de deux ans, nous prévenons VEOLIA que sur les prochains contrats de collecte-qu'il s'agisse ou non d'eux-, nous n'intégrerons plus les ambassadeurs de tri.

Aujourd'hui, deux personnes sont concernées, dont l'une à qui nous voudrions donner sa chance. Effectivement, si elles n'appartiennent plus à VEOLIA et au contrat de collecte, il y a de fortes chances pour qu'elles n'appartiennent plus au personnel de VEOLIA. Sur ces deux personnes, nous pouvons éventuellement en sauver une. J'ai proposé à VEOLIA de prendre cette personne durant un an chez nous pour voir ses capacités et si elle est apte à travailler selon nos conditions. Nous avons donc une mise à disposition gracieuse d'un agent de droit privé au SIRMOTOM. Si elle travaille comme il se doit, nous proposerons au Comité Syndical de l'intégrer au personnel du SIRMOTOM.

M. JEGO : C'est une manière d'éviter que cette personne dont nous estimons les capacités sorte brutalement du contrat VEOLIA. Cela semble assez correct.

Mme ZAIDI : Pour l'autre personne, il y aura certainement une reconversion.

M. JEGO : Nous devons essayer de reconvertir. Nous devons aussi avoir des personnes efficaces, car l'équipe n'est pas nombreuse.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO : Il n'y a pas de questions diverses.

La prochaine réunion aura lieu la première semaine de mars pour le pot d'adieux.
Bonne soirée !

La séance est levée à 19 H 25.